

Séance ordinaire du 24 janvier 2022

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-quatrième jour du mois de janvier deux mille vingt-deux à dix-sept heures quarante, par visioconférence.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Andrée Kronström, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité, Edith Bellemare, assistante-greffière, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2022-00-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 janvier 2022, tel qu'il est modifié par l'ajout de l'affaire suivante :

« Gestion du capital humain

Embauche d'un directeur des Transports et de la mobilité durable
Document d'aide à la décision GCH-2022-009 »

« Avis de motion et dépôt de projet(s) de règlement

Avis de motion du Règlement RV-2022-21-81 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99 et dépôt du projet de règlement (moyen additionnel pour soumettre des questions au conseil de la Ville)
Document d'aide à la décision GRE-2022-008 »

« Greffe

Moyen additionnel pour soumettre les questions par les citoyennes et citoyens lors des séances du conseil de la Ville
Document d'aide à la décision GRE-2022-009 »

« Conseil

Dépôt d'un avis de changement à la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil de la Ville »

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-02

Période de questions

Personne n'assiste à la séance. Les questions soumises par huit personnes, par le biais du formulaire disponible en ligne sur le site Internet de la Ville, ont été

lues par la greffière et le maire y a répondu.

CV-2022-00-03

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du conseil de la Ville tenue le 13 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-04

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 6, 7, 13, 14 et 21 décembre 2021 et du 11 janvier 2022

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 6, 7, 13, 14 et 21 décembre 2021 et le 11 janvier 2022 est déposé.

CV-2022-00-05

Nomination d'un directeur général adjoint - services de proximité par intérim

[Document d'aide à la décision GCH-2022-004-R-2](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

De nommer monsieur Luc De la Durantaye au poste de directeur général adjoint - services de proximité par intérim, à compter du 25 janvier 2022, en sus de ses fonctions actuelles, et d'autoriser le versement de la prime pour responsabilités supplémentaires de 15 % durant la durée de l'intérim.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-06

Ratification d'un mandat à un cabinet d'avocats pour des services professionnels

[Document d'aide à la décision DAJSC-2021-014](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström

De ratifier le mandat confié à Tremblay Bois Mignault Lemay relativement à un dossier d'évaluation foncière et de fiscalité municipale pour la raffinerie Ultramar / Énergie Valero.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-07

Ratification d'un mandat à un cabinet d'avocats pour des services professionnels

[Document d'aide à la décision DAJSC-2021-015](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström

De ratifier le mandat confié à Tremblay Bois Mignault Lemay relativement à un dossier de contestation règlementaire qui opposait la Ville à la Société québécoise des infrastructures.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-08

Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2021

[Document d'aide à la décision GRE-2022-004](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2021, est déposé, à titre d'information.

CV-2022-00-09

Financement de la dépense relative à la réalisation du projet *Promotion des produits d'hygiène lavables à Lévis*

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2021-009](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De financer, sur une période de 18 mois, au montant maximal de 49 590 \$, la dépense relative aux salaires et aux honoraires professionnels pour la réalisation du projet *Promotion et mise en valeur des produits d'hygiène lavables à Lévis*, et ce, conditionnellement à l'obtention du financement de Reyc-Québec, dans le cadre de l'appel de propositions visant la réduction de l'utilisation de produits à usage unique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-10

Demande de permission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'attribuer un contrat de gré à gré avec la Ressourcerie de Lévis pour la gestion de certaines matières résiduelles et conclusion de ce contrat

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2022-001](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'autoriser la Direction de l'environnement à demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation la permission d'attribuer à la Ressourcerie de Lévis un contrat de service de gré à gré, sans demander de soumissions, d'une durée de cinq ans, relatif à la gestion de certaines matières résiduelles collectées sur le territoire de la ville.

Sous réserve de l'obtention de cette permission de ce ministère, de conclure ce contrat de service à intervenir avec la Ressourcerie de Lévis, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-MR-2022-001, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-11

Rapport des coûts d'entretien relatif au *Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte 2021*

[Document d'aide à la décision DEI-2021-012](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'accepter le rapport des coûts d'entretien de la Route verte pour l'ensemble du territoire de la ville pour l'exercice financier 2021, tel qu'il est présenté en annexe à la fiche de prise de décision DEI-2021-012, selon les données du 24 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-12

Modification de la résolution CV-2019-05-99 « Ententes relatives à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence (9-1-1) et à la répartition des appels d'un corps de police à intervenir avec le Conseil de la Nation Anishnabe du Lac Simon »

[Document d'aide à la décision POL-911-2021-003](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

De modifier la résolution CV-2019-05-99 « Ententes relatives à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence (9-1-1) et à la répartition des

appels d'un corps de police à intervenir avec le Conseil de la Nation Anishnabe du Lac Simon » par :

- le remplacement, au premier alinéa, des mots « les ententes relatives à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence (9-1-1) et » par les mots « l'entente relative » ;
- le remplacement, au premier alinéa, des mots « telles qu'elles sont annexées » par les mots « telle qu'elle est annexée » ;
- le remplacement, au premier alinéa, du numéro « POL-911-2019-003 » par le numéro « POL-911-2021-003 » ;
- le remplacement, au deuxième alinéa, des mots « de ces ententes » par les mots « des ententes relatives à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence (9-1-1) et à la répartition des appels d'un corps de police, telles qu'elles sont annexées à la fiche de prise de décision POL-911-2021-003 » ;
- l'ajout, au troisième alinéa, après les mots « l'approbation », des mots « et du décret nécessaires » ;
- le remplacement, au troisième alinéa, des mots « cette fiche de prise de décision, » par les mots « la fiche de prise de décision POL-911-2021-003 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-13

Recommandations du comité des mesures différentes relatives au bâtiment situé au 61, rue de la Bastille (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision INC-2022-001](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De ratifier les recommandations du comité des mesures différentes relatives au bâtiment situé au 61, rue de la Bastille (secteur Lévis).

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-14

Révision du budget d'investissement et entente à intervenir avec Diffusion avant-scène concernant l'occupation exclusive des lieux à conclure dans le suivi de la demande de subvention du *Programme d'aide au développement des infrastructures culturelles* pour le projet d'agrandissement du Vieux bureau de poste

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2021-016](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

De réviser et d'autoriser le budget d'investissement évalué à 10 600 000 \$ relatif au projet d'agrandissement du Vieux bureau de poste, de confirmer la participation financière révisée de la Ville à ce projet pour un montant de 5 500 000 \$, et ce, conditionnellement à l'obtention de la subvention demandée dans le cadre du *Programme d'aide au développement des infrastructures culturelles*.

De conclure une entente à intervenir avec Diffusion avant-scène, concernant l'occupation exclusive du bâtiment du Vieux bureau de poste, aux fins de sa mission de diffusion des arts et de sa programmation, et ce, pour une durée de 22 ans suivant la fin des travaux d'agrandissement, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-15

Aide financière à des organismes de la communauté
[Document d'aide à la décision DVC-ART-2022-002](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

D'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-ART-2022-002, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-16

Entente d'occupation des lieux à intervenir avec Diffusion avant-scène dans le cadre de la demande de subvention du *Programme d'aide au développement des infrastructures culturelles*
[Document d'aide à la décision DVC-ART-2022-005](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

De conclure l'entente d'occupation des lieux à intervenir avec Diffusion avant-scène dans le cadre de la demande de subvention du *Programme d'aide au développement des infrastructures culturelles*, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2022-005, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-17

Aide financière à des organismes de la communauté
[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2021-036](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

D'accorder aux organismes de la communauté suivants l'aide financière indiquée, selon les modalités de versements prévues à l'annexe 1 de la fiche

de prise de décision DVC-DSC-2021-036, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne :

➤ Alliance-jeunesse Chutes-de-la-Chaudière	177 110 \$
➤ Amalgame MDJ Ouest	72 722 \$
➤ Centre aide et prévention jeunesse de Lévis	216 063 \$
➤ Centre d'information et de référence de la Capitale Nationale et de la Chaudière-Appalaches	28 500 \$
➤ Comptoir Le grenier	26 729 \$
➤ Convergence action bénévole	20 414 \$
➤ Maison de la famille Chutes Chaudière	23 671 \$
➤ La maison des aînés de Lévis inc.	66 348 \$
➤ La maison des jeunes l'Azymut Est*Ouest	43 596 \$
➤ La maison des jeunes de Charny inc.	33 010 \$
➤ La maison des jeunes de St-Étienne-de-Lauzon inc.	26 646 \$
➤ La maison des jeunes de St-Jean Chrysostome inc.	53 067 \$
➤ Personnes handicapées en action de la Rive-Sud	34 009 \$
➤ La ruche de St-Romuald inc.	18 631 \$
➤ Le Service d'entraide de Charny inc.	15 825 \$
➤ Service d'entraide de St-Romuald inc.	19 778 \$

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-18

Protocole d'entente relatif à la vente d'espaces publicitaires à l'Aréna André-Lacroix à intervenir avec le Club de hockey junior AA de Lévis
[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-001](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

De conclure le protocole d'entente relatif à la vente d'espaces publicitaires à l'Aréna André-Lacroix à intervenir avec le Club de hockey junior AA de Lévis, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2022-001, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-19

Protocole d'entente relatif aux opérations à l'Aréna André-Lacroix à intervenir avec le Club de hockey junior AA de Lévis
[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-002](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

De conclure le protocole d'entente relatif aux opérations à l'Aréna André-Lacroix à intervenir avec le Club de hockey junior AA de Lévis, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2022-002, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant un protocole d'entente relatif à l'opération du Club de hockey de St-Romuald inc. et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2022-00-20

Protocole d'entente relatif à l'opération du Club de hockey de St-Romuald inc.

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-003](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

De conclure le protocole d'entente relatif à l'opération du Club de hockey de St-Romuald inc., tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2022-003, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à la majorité

CV-2022-00-21

Demande de majoration de l'entente triennale dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier pour la mise à jour de l'inventaire patrimonial

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-040](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De déposer au ministère de la Culture et des Communications du Québec une demande de majoration d'un montant de 55 000 \$ à l'entente triennale 2021-2023 dans le cadre du volet 1a du *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier* afin d'y inclure la mise à jour de l'inventaire patrimonial pour les bâtiments de grande valeur patrimoniale, ce montant s'ajoute à la somme de 90 000 \$ toujours disponible pour la Ville dans le cadre de ce programme représentant une participation financière totale de 145 000 \$ pour ce ministère, soit 72 500 \$ pour l'année 2022 et 72 500 \$ pour l'année 2023.

De décréter que cette participation se traduira par une contribution financière supplémentaire de la Ville de 97 000 \$ au Volet 1a de ce programme, soit 48 500 \$ pour l'année 2022 et 48 500 \$ pour l'année 2023.

D'autoriser le maire et la greffière à signer la convention à intervenir avec ce ministère, pour une durée de trois ans, pour les années 2021 à 2023, et tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-22

Renouvellement du mandat d'un membre au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-041](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De renouveler le mandat de madame Hélène Jomphe au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis, à titre de représentante de la Ville, pour une durée de trois ans.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-23

Adoption du document requis en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour indiquer les modifications requises au plan d'urbanisme et à la réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2020-20-14 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-017](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le document indiquant les modifications requises au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2020-20-14 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il a été adopté par la résolution CV-2020-01-78.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-24

Vente d'une partie du lot 3 017 855 du cadastre du Québec à Centre de distribution transrapide inc. (terrain situé sur la rue des Cordiers, secteur Lévis), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot

[Document d'aide à la décision DEV-2021-139](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'accepter l'offre d'achat de Centre de distribution transrapide inc. d'une partie du lot 3 017 855 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2021-139, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Centre de distribution transrapide inc., d'affecter un montant de 500 064,35 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels,

situés dans les zones et parcs industriels et le solde du produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique et de confirmer que la partie de ce lot n'est plus affectée à l'utilité publique conditionnellement à sa vente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-25

Vente d'une partie du lot 3 017 855 du cadastre du Québec à Centre de distribution transrapide inc. (terrain situé sur la rue des Cordiers, secteur Lévis), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot

[Document d'aide à la décision DEV-2021-140](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'accepter l'offre d'achat de Centre de distribution transrapide inc. d'une partie du lot 3 017 855 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2021-140, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Centre de distribution transrapide inc., d'affecter un montant de 500 064,35 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels, situés dans les zones et parcs industriels et le solde du produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique et de confirmer que la partie de ce lot n'est plus affectée à l'utilité publique conditionnellement à sa vente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-26

Vente d'une partie du lot 3 021 186 du cadastre du Québec à Centre de distribution transrapide inc. (terrain situé sur la rue des Cordiers, secteur Lévis), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot

[Document d'aide à la décision DEV-2021-153](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'accepter l'offre d'achat de Centre de distribution transrapide inc. d'une partie du lot 3 021 186 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2021-153, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Centre de distribution transrapides inc., d'affecter un montant de 349 784,03 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels, situés dans les zones et parcs industriels et le solde du produit net de la vente à

la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique et de confirmer que la partie de ce lot n'est plus affectée à l'utilité publique conditionnellement à sa vente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-27

Avenant numéro 12 au contrat de prêt à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la gestion du *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*

[Document d'aide à la décision DEV-2021-155](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

De conclure l'avenant numéro 12 au contrat de prêt à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la gestion du *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2021-155, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant le renouvellement du contrat de gré à gré concernant l'ajout de fonctionnalités, de licences et le soutien de plusieurs logiciels et progiciels intervenu avec PG solutions inc. et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2022-00-28

Renouvellement du contrat de gré à gré concernant l'ajout de fonctionnalités, de licences et le soutien de plusieurs logiciels et progiciels intervenu avec PG solutions inc.

[Document d'aide à la décision APP-2021-220](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

De renouveler de gré à gré le contrat d'entretien et de support des logiciels et progiciels intervenu avec PG solutions inc., au montant estimé de 2 537 112 \$, avant TPS et TVQ, et ce, pour une durée de cinq ans, soit pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026, et d'autoriser le directeur des Technologies de l'information à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à la majorité

CV-2022-00-29

Dépôt des listes de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou employé au 31 octobre 2021

[Document d'aide à la décision APP-2021-198](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 octobre 2021, est déposé, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 octobre 2021 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste des autorisations de dépenses, sous la forme de trois fichiers distincts, effectuées par un fonctionnaire ou employée ou employé pour la période du 1^{er} août au 31 octobre 2021 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*) :
 - ✓ liste des approbations par un fonctionnaire, une employée ou un employé pour le mois d'août 2021;
 - ✓ liste des approbations par un fonctionnaire, une employée ou un employé pour le mois de septembre 2021;
 - ✓ liste des approbations par un fonctionnaire, une employée ou un employé pour le mois d'octobre 2021;
- listes de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses, sous la forme de trois fichiers distincts, effectuées par un fonctionnaire, une employée ou un employé détenteur d'une carte d'achat pour la période du 30 juillet au 31 octobre 2021 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*) :
 - ✓ approbation des dépenses par une détentrice ou un détenteur de cartes d'achat pour la période du 30 juillet au 31 août 2021;
 - ✓ approbation des dépenses par une détentrice ou un détenteur de cartes d'achat pour la période du mois de septembre 2021;
 - ✓ approbation des dépenses par une détentrice ou un détenteur de cartes d'achat pour la période du mois d'octobre 2021.

CV-2022-00-30

Attribution du contrat pour la fourniture et la livraison d'habits de protection utilisés par la Direction du service de la sécurité incendie

[Document d'aide à la décision APP-2022-005](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

D'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison d'habits de protection utilisés par la Direction du service de la sécurité incendie (appel d'offres 2021-55-52), à Aréo-feu ltée, pour une dépense estimée à 389 395 \$, avant

TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-31

Modification de la résolution CV-2021-07-84 « Attribution de contrats pour la fourniture et la livraison de pièces et d'accessoires d'aqueduc et d'égouts »

[Document d'aide à la décision APP-2022-010](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

De modifier la résolution CV-2021-07-84 « Attribution de contrats pour la fourniture et la livraison de pièces et d'accessoires d'aqueduc et d'égouts » par le remplacement :

- au deuxième paragraphe du premier alinéa, du montant « 2 707 240,56 \$ » par le montant « 2 708 240,56 \$ »;
- au troisième paragraphe du premier alinéa, du montant « 245 235,13 \$ » par le montant « 245 572,85 \$ ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-32

Avis de motion du Règlement RV-2022-21-73 décrétant un emprunt de 17 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-2022-001](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-21-73 décrétant un emprunt de 17 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2022-001.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 17 000 000 \$, d'un terme de 5 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition ou l'installation de machineries, de véhicules, d'ameublements et d'équipements, incluant les équipements informatiques.

CV-2022-00-33

Avis de motion du Règlement RV-2022-21-74 décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-2022-001](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera

soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-21-74 décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2022-001.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 15 000 000 \$, d'un terme de 10 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, de machinerie, de véhicules, d'ameublements, d'infrastructures et d'équipements, excluant les équipements informatiques.

CV-2022-00-34

Avis de motion du Règlement RV-2022-21-75 décrétant un emprunt de 20 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-2022-001](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-21-75 décrétant un emprunt de 20 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2022-001.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 20 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, d'infrastructures, de véhicules, de machineries et d'équipements, excluant les équipements informatiques.

CV-2022-00-35

Avis de motion du Règlement RV-2022-21-76 décrétant un emprunt de 35 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-2022-002](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-21-76 décrétant un emprunt de 35 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2022-002.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 35 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer

des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

CV-2022-00-36

Avis de motion du Règlement RV-2022-21-77 décrétant un emprunt de 50 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-2022-002](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-21-77 décrétant un emprunt de 50 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2022-002.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 50 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs et de berges, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

CV-2022-00-37

Avis de motion du Règlement RV-2022-21-78 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone I0442, rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-137](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-21-78 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-137.

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone I0442 à même une partie des zones industrielles I0438, I0439 et I0441.

CV-2022-00-38

Avis de motion du Règlement RV-2022-21-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (retrait de la superficie maximale de plancher pour les usages des groupes C3 et C8 dans la zone I2694, rue des Cordiers, secteur Lévis) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-001](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-21-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-001.

Ce règlement a pour objet de supprimer la superficie maximale de plancher pour les groupes d'usages C3 commerce au détail et de gros et service para-industriel et C8 service d'entreposage intérieur dans la zone I2694.

CV-2022-00-39

Avis de motion Règlement RV-2022-21-80 édictant le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la Ville révisé, dépôt du projet de règlement et présentation du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GRE-2022-001-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Amélie Landry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-21-80 édictant le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la Ville révisé et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2022-001.

Ce règlement a pour objet de réviser le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la Ville, conformément à la loi, avec modifications pour tenir compte des modifications apportées à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, soit au niveau des articles suivants :

- Article 1 – Objet du règlement :
 - ✓ article 1 paragraphe 2, qui est supprimé et qui référait aux situations allant à l'encontre de l'article 304 et 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);
- Article 3 – Les valeurs en matière d'éthique :
 - ✓ paragraphe 3, par l'ajout à la fin du texte de « notamment, dans ses paroles, ses écrits et en ne posant pas de gestes vexatoires, dénigrants ou intimidants ou en posant des gestes sous toute forme d'incivilité ou de nature vexatoire »;
 - ✓ paragraphe 6, par l'ajout dans le texte de « de sorte que le membre du conseil de la Ville ne peut pas avoir une conduite portant atteinte à l'honneur et à la dignité de la fonction de membre du conseil de la Ville »;
- Article 4 – Règles déontologiques :
 - ✓ paragraphe 1, d), e) et f), pour préciser les interdictions prévues au sujet des contrats et de la divulgation des conflits d'intérêts et par l'ajout des interdictions relatives aux comportements irrespectueux et aux conduites portant atteinte à l'honneur;
 - ✓ paragraphe 2, d), par l'ajout dans le texte de « à sa fonction de membre du conseil de la Ville »;
 - ✓ paragraphe 3, b), par l'ajout dans le texte de « qui est offert par un fournisseur de biens ou de services ou »;
 - ✓ deuxième alinéa du paragraphe 7, qui est supprimé et qui prévoyait le respect de la règle par le personnel de cabinet;
- Article 5 - Sanctions :

- ✓ ajout du paragraphe 1.1, soit l'imposition de l'obligation de suivre une formation;
 - ✓ modification du paragraphe 3, soit l'imposition de l'obligation d'un remboursement;
 - ✓ ajout du paragraphe 3.3, soit l'imposition d'une pénalité;
 - ✓ modification du paragraphe 4 et du dernier alinéa, soit sur la période de suspension;
- Article 6 – Surveillance par le maire ou le membre du conseil de la Ville désigné :
- ✓ Le maire ou le membre du conseil de la Ville désigné qui emploie du personnel d'un cabinet doivent veiller à ce que ses employés respectifs suivent la formation prévue à la loi;
- Article 7 – Remplacement :
- ✓ Précision sur le règlement RV-2017-17-77 qui est remplacé.

Le Projet de règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la Ville révisé est également présenté par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry.

CV-2022-00-40

Adoption du Projet de règlement RV-2022-21-78 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone I0442, rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas) et consultation écrite
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-137](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

D'adopter le Projet de règlement RV-2022-21-78 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-137.

De décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément à l'*Arrêté 2021-054 daté du 16 juillet 2021*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-41

Adoption du Projet de règlement RV-2022-21-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (retrait de la superficie maximale de plancher pour les usages des groupes C3 et C8 dans la zone I2694, rue des Cordiers, secteur Lévis) et consultation écrite
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-001](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Projet de règlement RV-2022-21-79 modifiant le Règlement

RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-001.

De décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément à l'*Arrêté 2021-054 daté du 16 juillet 2021*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-42

Adoption du Règlement RV-2021-21-64 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville

[Document d'aide à la décision FIN-2021-059](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-64 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville a pour objet de mettre à jour la tarification applicable pour l'ensemble des services offerts par la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2021-21-64 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-43

Adoption du Règlement RV-2021-21-65 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas

[Document d'aide à la décision TMD-2021-007](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-65 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas a pour objet de régir la vitesse sur une partie des rues de l'Estran et Frontenac (secteur Saint-Nicolas) ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström

D'adopter le Règlement RV-2021-21-65 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de

protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-44

Adoption du Règlement RV-2021-21-66 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision TMD-2021-007](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-66 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues de l'Estran, des Îles-du-Vent (secteur Saint-Nicolas), Mercereau (secteur Lévis), de Saint-Romuald, de Jupiter (secteur Saint-Romuald), de l'Avoine (secteur Lévis), André-Bergeron (secteur Saint-Nicolas), William-Tremblay (secteur Lévis), Thomas-Power (secteur Saint-Nicolas), chemin du Fleuve (secteur Saint-Romuald) et de Barbizon (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et de créer une zone de débarcadère sur une partie de la rue Marie-Couture (secteur Charny) ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2021-21-66 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-45

Adoption du Règlement RV-2021-21-67 modifiant le Règlement numéro 553 relatif à la circulation et au stationnement de l'ancienne Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon

[Document d'aide à la décision TMD-2021-007](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-67 modifiant le Règlement numéro 553 relatif à la circulation et au stationnement de l'ancienne Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon a pour objet de régir la limite de vitesse sur une partie de la rue de Barbizon (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2021-21-67 modifiant le Règlement numéro 553 relatif à la circulation et au stationnement de l'ancienne Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-46

Adoption du Règlement RV-2021-21-68 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale

[Document d'aide à la décision TMD-2021-007](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-68 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur une partie des rues de la Sarriette (secteur Saint-Jean-Chrysostome) et de la Vigie (secteur Lévis) ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2021-21-68 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-47

Adoption du Règlement RV-2021-21-69 modifiant le Règlement numéro 97-946 concernant les limites au stationnement et à la vitesse, la localisation de signaux relatifs à ces sujets et remplaçant le règlement V93-747 et ses amendements de l'ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome

[Document d'aide à la décision TMD-2021-007](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-69 modifiant le Règlement numéro 97-946 concernant les limites au stationnement et à la vitesse, la localisation de signaux relatifs à ces sujets et remplaçant le règlement V93-747 et ses amendements de l'ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome a pour objet de régir la limite de vitesse sur une partie de l'avenue Taniata (secteur Saint-Jean-Chrysostome) ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2021-21-69 modifiant le Règlement numéro 97-946 concernant les limites au stationnement et à la vitesse, la localisation de signaux relatifs à ces sujets et remplaçant le règlement V93-747 et ses amendements de l'ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-48

Adoption du Règlement RV-2021-21-70 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis

[Document d'aide à la décision TMD-2021-007](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-70 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis a pour objet d'abroger les alinéas relatifs au stationnement municipal situé sur la rue Guenette (secteur Lévis) ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström

D'adopter le Règlement RV-2021-21-70 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-49

Adoption du Règlement RV-2021-21-71 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2022

[Document d'aide à la décision FIN-2021-058](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-71 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2022 a pour objet :

- d'imposer la taxe foncière générale et de fixer les taux de celle-ci en fonction des six catégories d'immeubles et d'imposer des taxes foncières spéciales pour financer les dépenses relatives à certaines dettes des ex-municipalités et les sommes que la Ville doit verser au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à une convention ou une entente conclue conformément à la *Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux*, telle qu'elle se lisait le 30 juin 2011;
- d'exiger des compensations pour certains services municipaux;
- d'exiger des compensations pour les services municipaux dont bénéficient certains immeubles exempts de taxes;
- de prévoir les modalités de paiement des taxes et des compensations ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2021-21-71 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2022.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-50

Adoption du Règlement RV-2021-21-72 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2022 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile

[Document d'aide à la décision FIN-2021-062](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-72 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2022 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile a pour objet d'exiger, pour l'exercice financier de 2022, d'une occupante et d'un occupant d'un immeuble appartenant à la Ville situé dans le secteur Lévis, sur lequel est placée une maison mobile, une compensation mensuelle pour l'usage de cet immeuble et de prévoir les modalités de paiement de celle-ci ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'adopter le Règlement RV-2021-21-72 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2022 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-51

Embauche d'un directeur des Transports et de la mobilité durable

[Document d'aide à la décision GCH-2022-009](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström

D'embaucher monsieur David Boudreault à titre de directeur des Transports et de la mobilité durable, poste contractuel de cadre supérieur à temps complet, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-52

Avis de motion du Règlement RV-2022-21-81 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99 et dépôt du projet de règlement (moyen additionnel pour soumettre des questions au conseil de la Ville)

[Document d'aide à la décision GRE-2022-008](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-21-81 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99 et il dépose ce

projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2022-008.

Ce règlement a pour objet de prévoir un moyen additionnel pour soumettre des questions au conseil de la Ville.

CV-2022-00-53

Moyen additionnel pour soumettre les questions par les citoyennes et citoyens lors des séances du conseil de la Ville

[Document d'aide à la décision GRE-2022-009](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De permettre exceptionnellement aux citoyennes et citoyens de transmettre leurs questions lors des séances du conseil de la Ville par le biais d'un formulaire en ligne disponible sur le site Internet de la Ville, et ce, jusqu'à la levée des mesures sanitaires relatives à la tenue d'assemblées publiques en l'absence des citoyennes et citoyens.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-00-54

Dépôt d'un avis de changement à la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil de la Ville

L'avis de changement à la déclaration des intérêts pécuniaires du membre du conseil de la Ville Isabelle Demers est déposé.

CV-2022-00-55

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2022-00-56

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 19 heures 08, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
